

Conseil provincial

Palais provincial
Place Saint-Lambert, 18A
4000 LIEGE
N° d'entreprise : 0207.725.104

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 6 DÉCEMBRE 2024

M. Claude KLENKENBERG, Président de séance et mandataire le plus ancien, ouvre la séance à 15h15'.

M^{me} Céline INNOCENT et M. Elias TELLER, les deux membres les plus jeunes, siègent au Bureau en qualité de Secrétaires du Bureau provisoire.

M^{me} le Gouverneur f.f. et M. le Directeur général provincial assistent à la séance.

Il est constaté par la liste de présence que 54 membres assistent à la séance.

Présents :

M^{me} BASTIN Astrid (Les Engagés-CSP), M. BASTIN Olivier (PTB), M. BATAILLE Thierry (Les Engagés-CSP), M. BELTRAN Fabien (PS), M. BENVEGNA Gregory (PS), M^{me} BRODURE-WILLAIN Muriel (PS), M. CAPPÀ Marc (PS), M^{me} CARLOS DE OLIVEIRA Rosemary (PTB), M. CHABOT Jacques (PS), M^{me} CHANSON Julie (ECOLO), M. CIALONE Thomas (MR), M^{me} CRAPANZANO Laura (PS), M^{me} DEFRANG-FIRKET Virginie (MR), M. DEGEY Maxime (MR), M. DELREZ Marc (PTB), M. DENIS André (MR), M. DHEUR Guillaume (Les Engagés-CSP), M^{me} DODRIMONT Anna (MR), M. ERNST Serge (Les Engagés-CSP), M^{me} FIRQUET Katty (MR), M^{me} FRENAY Murielle (ECOLO), M^{me} GEIBEN Belinda (Les Engagés-CSP), M. GILLARD Luc (PS), M. GUCKEL Irwin (PS), M. HARTOG Pol (MR), M^{me} HEUCHAMPS Valérie (PTB), M. HUBERTY Christian (PTB), M^{me} INNOCENT Céline (ECOLO), M. JADOT Jean-Claude (MR), M. JÉRÔME Eric (MR), M. JONET Hubert (MR), M. KLENKENBERG Claude (PS), M^{me} LEBEAU Caroline (MR), M. LEJEUNE Luc (Les Engagés-CSP), M. LEMPEREUR Patrice (PS), M^{me} LEPONCE Mélanie (Les Engagés-CSP), M. LOMBA Eric (PS), M^{me} LOUKIA Nadia (PS), M. MAGNERY Marc (ECOLO), M^{me} MEZIANI Yamina (PS), M. NIESSEN Donovan (PFF-MR), M. NOEL Hervé (PTB), M^{me} PIRMOLIN Vinciane (Les Engagés-CSP), M. PIRON Grégory (PTB), M^{me} POSCH Verena (PFF-MR), M. ROBA Etienne (PS), M. TABBONE Gianni (Les Engagés-CSP), M^{me} TANDEL Anne-Sophie (Les Engagés-CSP), M. TELLER Elias (Les Engagés-CSP), M^{me} THANS-DEBRUGE Anne (MR), M. ULRICI Mathieu (MR), M^{me} VANDEBERG Victoria (MR), M^{me} WERY Amandine (MR), M. WERY Jean-Marc (PTB).

Excusés :

/

1. COMMUNICATION RELATIVE À LA VALIDATION DES ÉLECTIONS

M. le Président rappelle qu'en vertu de l'article L4146-6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation le Conseil des élections locales est désormais chargé de statuer sur les recours contre les élections communales et provinciales et de valider celles-ci.

M. le Président précise que le Conseil des élections locales a validé les élections provinciales en date du 4 novembre 2024 pour les arrondissements le Verviers, Huy et Waremme, et le 25 novembre 2024 pour l'arrondissement de Liège.

2. LISTE DES CONSEILLERS ÉLUS LE 13 OCTOBRE 2024 ET PRISE D'ACTE DES DÉSISTEMENTS INTERVENUS DEPUIS LORS

M. le Président expose que d'après le procès-verbal du bureau central d'arrondissement, ont été proclamés élus conseillers provinciaux, pour l'**Arrondissement de Liège** :

Pour le District de LIÈGE : (10 sièges)

En qualité de membres titulaires :

Liste n°1 (ECOLO) : M^{me} FRENAY Murielle.

Liste n°2 (Les Engagés) : M. LEJEUNE Jean-Denis et M^{me} PIRMOLIN Vinciane.

Liste n°3 (PS) : M. GILLARD Luc, M^{mes} MEZIANI Yamina et EL HASNAOUI Sarah.

Liste n°4 (PTB) : MM. BASTIN Olivier et RASSAA Rafik.

Liste n°5 (MR) : M^{mes} FIRQUET Katty et NEUPREZ Audrey.

En qualité de membres suppléants :

Liste n°1 (ECOLO) : M. le BUSSY Quentin, M^{mes} DRION Claudine, HALLEUX Micheline, MATHIEU Siléna, FATZAUN Myriam, MM. HENRY Philippe, JEUNEHOMME Henri, de BECO Yves et SCHMETZ Tom.

Liste n°2 (Les Engagés) : M^{mes} TANTAOUI ELARAQI Khadija, RADOUX Josiane, MEURANT Odile, M. LEMAIRE Cédric, M^{me} BOINEM Marie, MM. TARGNION Vincent, MOUSIBA Mohamed et BARRY Amadou.

Liste n°3 (PS) : M. BENVEGNA Gregory, M^{me} CUTILLO Angela, M. DE CLERCK Alain, M^{mes} LIMÈRE Véronique, PACE Romina, MM. DE BAL Olivier et JEUNEJEAN Tom.

Liste n°4 (PTB) : M^{mes} DELAYE Nina, FASSOTTE Céline, CARLOS de OLIVEIRA Rosemary, DERCLAYE Lindsey, MM. DENIS Jérôme, VAUCHEL Quentin, VANCAUWENBERGHE Vincent et M^{me} MESEURE Tibby.

Liste n°5 (MR) : M. RODEYNS Pascal, M^{mes} BONAVENTURE Ysaline, LUX Valérie, M. CROONEN Adrien, M^{me} DUBOIS Danielle, MM. DADO Stéphane, AVGOUSTINATOS Mehdi et HAYARD Maurice.

Pour le District de FLÉRON : (7 sièges)

En qualité de membres titulaires :

Liste n°1 (ECOLO) : M^{me} INNOCENT Céline.

Liste n°2 (Les Engagés) : M. ERNST Serge et M^{me} LEPONCE Mélanie.

Liste n°3 (PS) : MM. BELTRAN Fabien et CAPPÀ Marc.

Liste n°5 (MR) : M^{mes} THANS-DEBRUGE Anne et DODRIMONT Anna.

En qualité de membres suppléants :

Liste n°1 (ECOLO) : M^{me} MARÉCHAL Nicole, M. CLOSE-LECOCQ Jean-François, M^{me} BALSACQ Colette, MM. HUQUE Philippe, MANGON Damien et XHENCEVAL César.

Liste n°2 (Les Engagés) : M. SGARITO Romain, M^{mes} GRIGNET Fabienne, KRINS Fiona, MM. PERET Jeremy Paca et COLIN Yoann.

Liste n°3 (PS) : M. HENROTTIN Didier, M^{me} VANGOSSUM Angélique, M. POELMANS Christian, M^{mes} HAYART Daphné et LAFRATE Marie-Dominique.

Liste n°5 (MR) : M^{me} FLAGOTHIER Anne-Catherine, MM. KLARZYNSKI François, ZINNEN Victor, DE BUF Cédric et SUAREZ Gino.

Pour le District de SAINT-NICOLAS : (6 sièges)

En qualité de membres titulaires :

Liste n°1 (ECOLO) : M. MAGNERY Marc.

Liste n°2 (Les Engagés) : M. TABBONE Gianni.

Liste n°3 (PS) : M^{me} BRODURE-WILLAIN Muriel et M. LEMPEREUR Patrice.

Liste n°4 (PTB) : M^{me} HEUCHAMPS Valérie.

Liste n°5 (MR) : M. CIALONE Thomas.

En qualité de membres suppléants :

Liste n°1 (ECOLO) : M^{mes} MARÉCHAL Stéphanie, NAMUTO CIZIGIRE Emilie, MACHI Concetta, MM. LIPS Peter et LOOZE Philippe.

Liste n°2 (Les Engagés) : M^{mes} BIGARÉ Virginie, CARDOL Muriel, MM. FRANSOLET Gilbert, ELIAZAR Julian et M^{me} MOKLAT Ouiza.

Liste n°3 (PS) : MM. CECCATO Patrice, RASSILI Ahmed Nabil, M^{mes} PONENTE Maria et GRAINDORGE Isabelle.

Liste n°4 (PTB) : M^{me} TERRANOVA Rosa, MM. GILLET Eric, BELLAVIA Giacomo, POLLICINO Giuseppe et M^{me} VASTAMENTE Pasqualina.

Liste n°5 (MR) : M. LUCAS Pierre-Henri, M^{mes} BELHOCINE Sandra, MONFORT Stéphanie, CLABECK Sara et M. PANNAYE Jean-Christophe.

Pour le District de SERAING : (4 sièges)

En qualité de membres titulaires :

Liste n°3 (PS) : M^{me} CRAPANZANO Laura.

Liste n°4 (PTB) : M. NOEL Hervé et M^{me} STOCQ Aurélie.

Liste n°5 (MR) : M^{me} DEFRANG-FIRKET Virginie.

En qualité de membres suppléants :

Liste n°3 (PS) : M. ILIAENS Thierry, M^{me} DROSSART Shirley et M. FRINGUELLINI Laurent.

Liste n°4 (PTB) : M^{me} CRAEN Catharina et M. WÉRY Jean-Marc.

Liste n°5 (MR) : MM. RIZZO Samuel, THIBAUT Laurent et M^{me} SCIARRABBA Sarah.

Pour le District de VISÉ : (5 sièges)

En qualité de membres titulaires :

Liste n°2 (Les Engagés) : M. LEJEUNE Luc.

Liste n°3 (PS) : M. GUCKEL Irwin.

Liste n°4 (PTB) : M. DELREZ Marc.

Liste n°5 (MR) : M. ULRICI Mathieu et M^{me} LEBEAU Caroline.

En qualité de membres suppléants :

Liste n°2 (Les Engagés) : M^{me} SERVAES Christine, M. LAVET Pierre, M^{me} CAMAL Laura et M. MAWET Bernard.

Liste n°3 (PS) : M. LA ROSA Rocco, M^{me} THOMSIN Isabelle, M. SIMON Gil et M^{me} ROUTTIAU Angélique.

Liste n°4 (PTB) : M^{mes} DEBRUCHE Jocelyne, MEEÛS Eva, MM. BIESMANS Pascal et COLLA René.

Liste n°5 (MR) : M. BOSSELOIR Mathis et M^{mes} de GRADY Jeanne-Françoise et THERER Vanessa.

M. le Président informe l'Assemblée que, par courriel du 4 novembre 2024, M. Rafik RASSAA, élu sur la liste n°4 (PTB) pour le District de Liège, a notifié sa volonté de renoncer à siéger au sein du Conseil provincial. Par courriels des 4 et 6 novembre 2024, ses deux premières suppléantes, M^{mes} DELAYE Nina et FASSOTTE Céline, ont également successivement renoncé à siéger au sein de notre Assemblée.

Par conséquent, il a été fait appel, en qualité de titulaire, à la troisième suppléante sur la liste n°4 (PTB) pour le District de Liège, M^{me} Rosemary CARLOS de OLIVEIRA.

Il informe également l'Assemblée que, par courriel du 18 novembre 2024, M^{me} Aurélie STOCQ, élue sur la liste n°4 (PTB) pour le District de Seraing, a notifié sa volonté de ne pas siéger au sein du Conseil provincial. Par courriel du 19 novembre 2024, sa première suppléante, M^{me} Catharina CRAEN, a également renoncé à siéger au sein de notre Assemblée.

Par conséquent, il a été fait appel, en qualité de titulaire, au deuxième suppléant sur la liste n°4 (PTB) pour le District de Seraing, M. Jean-Marc WÉRY.

Enfin, par courriel du 29 novembre 2024, M^{me} Sarah EL HASNAOUI, élue sur la liste n°3 (PS) pour le District de Liège, a notifié sa volonté de ne pas siéger au sein du Conseil provincial.

Par conséquent, il a été fait appel, en qualité de titulaire, à son premier suppléant sur la liste n°3 (PS) pour le District de Liège, M. Gregory BENVENGA.

M. le Président expose que d'après le procès-verbal du bureau central d'arrondissement, ont été proclamés élus conseillers provinciaux, pour l'**Arrondissement de Huy** :

Pour le District de HUY : (6 sièges)

En qualité de membres titulaires :

Liste n°2 (Les Engagés) : M^{me} TANDEL Anne-Sophie.

Liste n°3 (PS) : MM. LOMBA Eric et ROBA Etienne.

Liste n°4 (PTB) : M. PIRON Grégory.

Liste n°5 (MR) : MM. HARTOG Pol et JONET Hubert.

En qualité de membres suppléants :

Liste n°2 (Les Engagés) : M^{mes} VANBEVER Nadège, GAROT Christelle, MM. WAGNER François, DEFRAINE Marc et MIESSEN Etienne.

Liste n°3 (PS) : M^{me} SOHET Vinciane, M. LEROY Loïc, M^{mes} SERET Léa et D'ALESSANDRO Mireille.

Liste n° 4 (PTB) : M^{mes} DENIS Patricia, NOBEN Patricia, MM. GARCIA OTERO Ruben, POULAIN Jeremy et M^{me} CAES Josiane.

Liste n°5 (MR) : M^{mes} HUMBLET Laura, OLIVIER Florence, ROUVEROY Julie et M. CORBAYE Georges.

M. le Président expose que d'après le procès-verbal du bureau central d'arrondissement, ont été proclamés élus conseillers provinciaux, pour l'**Arrondissement de Waremme** :

Pour le District de WAREMME : (4 sièges)

En qualité de membres titulaires :

Liste n°2 (Les Engagés) : M. BATAILLE Thierry.

Liste n°3 (PS) : M. CHABOT Jacques.

Liste n°5 (MR) : M. JADOT Jean-Claude et M^{me} WÉRY Amandine.

En qualité de membres suppléants :

Liste n°2 (Les Engagés) : M^{me} GERGAY Audrey, M. LISEIN Antonin et M^{me} MORAY-RADIC Marie-Rose.

Liste n°3 (PS) : M^{me} BELLEFROID Virginie, M. LANDRIN Christian et M^{me} BOYEN Julie.

Liste n°5 (MR) : M. MISSAIRE Thierry et M^{me} LALOUX-RUELLE Annick.

M. le Président expose que d'après le procès-verbal du bureau central d'arrondissement, ont été proclamés élus conseillers provinciaux, pour l'**Arrondissement de Verviers** :

Pour le District de VERVIERS : (6 sièges)

En qualité de membres titulaires :

Liste n°1 (ECOLO) : M^{me} CHANSON Julie.

Liste n°2 (Les Engagés) : M^{me} BASTIN Astrid.

Liste n°3 (PS) : M. DEMOLIN Pierre.

Liste n°4 (PTB) : M. HUBERTY Christian.

Liste n°5 (MR) : MM. DENIS André et DEGEY Maxime.

En qualité de membres suppléants :

Liste n°1 (ECOLO) : M^{me} DARRAJI Nezha, MM. BRONLET Michel, SCHEPPERS Edoardo, M^{me} ENDRON Martine et M. MARQUET Michaël.

Liste n°2 (Les Engagés) : MM. SAMRAY André, ERLER Pierre, M^{mes} OZER Cécile, DESONAY Ludivine et M. LACROIX Gauthier.

Liste n°3 (PS) : M^{mes} LOUKIA Nadia, OLGUN Meryem, MOSSAY-FRÉDÉRIC Véronique, MM. SCHONS Grégory et MERCENIER Bernard.

Liste n°4 (PTB) : MM. SCHONBRONDT Laszlo, DIALLO Abdoul, M^{mes} MAGIS Alexia, COTRENA COTRENA Andrea et DEBAY Agnès.

Liste n°5 (MR) : M^{me} SCHROUBEN Julie, M. THÉATE Cédric, M^{mes} DUPONT Nadia et CURVERS Eva.

Pour le District de DISON : (4 sièges)

En qualité de membres titulaires :

Liste n°2 (Les Engagés) : M. DHEUR Guillaume.

Liste n°3 (PS) : M. KLENKENBERG Claude.

Liste n°5 (MR) : M^{me} VANDEBERG Victoria et M. JÉRÔME Eric.

En qualité de membres suppléants :

Liste n°2 (Les Engagés) : M^{me} CAPOCCI Marie, M. HILIGSMANN Serge et M^{me} BECKERS-MARTINUSSEN Valérie.

Liste n°3 (PS) : M^{me} WILLOT Stéphanie, M. TATAS Jean et M^{me} GIFFROY Sandrine.

Liste n°5 (MR) : M^{me} ZINNEN-FABRY Anne et M. KALBUSCH Renaud.

Pour le District d'EUPEN : (4 sièges)

En qualité de membres titulaires :

Liste n°2 (CSP) : M. TELLER Elias et M^{me} GEIBEN Belinda.

Liste n°5 (PFF-MR) : M. NIESSEN Donovan et M^{me} POSCH Verena.

En qualité de membres suppléants :

Liste n°2 (CSP) : M^{me} BOSCH Sandra et M. REINERTZ Julian.

Liste n°5 (PFF-MR) : M. PELZER Raphaël et M^{me} LOCHT Maëlle.

M. le Président informe l'Assemblée que, par courriel du 11 novembre 2024, M. Pierre DEMOLIN, élu sur la liste n°3 (PS) pour le District de Verviers, a renoncé à siéger au sein du Conseil provincial.

Par conséquent, il a été fait appel, en qualité de titulaire, à sa première suppléante, M^{me} Nadia LOUKIA.

3. VÉRIFICATION DES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET INCOMPATIBILITÉS

M. le Président rappelle que, conformément à l'article L2212-13 du CDLD, le Collège provincial, en sa séance du 6 décembre 2024, a vérifié les conditions d'éligibilité des élus appelés à prêter serment auprès de notre Assemblée, sur base des documents transmis et vérifiés par les administrations communales concernées.

Il précise que le Collège provincial a par ailleurs vérifié qu'aucun de ces élus ne se trouve dans un cas d'incompatibilité.

Il précise également que, sur base du rapport du Collège provincial, il apparaît qu'aucun élu de l'Assemblée ne se trouve dans un cas d'inéligibilité et que, par conséquent, ils peuvent tous être appelés à prêter le serment prévu à l'article L2212-82 du CDLD.

L'Assemblée prend connaissance du rapport du Collège provincial (document 24-25/061).

M. le Président indique que M^{me} Audrey NEUPREZ, élue sur la liste n°5 (MR) pour le district de Liège, se trouve dans un cas d'incompatibilité prévu par le CDLD en raison de son lien d'alliance au second degré avec le Directeur financier provincial. Elle ne peut dès lors prêter serment, à ce stade, en qualité de Conseillère provinciale.

Il informe l'Assemblée que le Gouvernement wallon a été informé par le Collège provincial de l'incompatibilité qui affecte M^{me} NEUPREZ et que ce dernier sera informé par le Gouvernement wallon de la suite qu'il réservera à cette situation.

4. PRESTATIONS DE SERMENT

Prestations de serment des 32 Conseillers provinciaux élus pour l'Arrondissement de Liège.

À l'appel de leur nom par M. Elias TELLER, Secrétaire du Bureau provisoire, les Conseillers élus pour l'Arrondissement de Liège et dont les pouvoirs ont été validés, prêtent le serment légal « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. le Président leur donne acte de leur prestation de serment et les déclare installés dans leur fonction de conseillers provinciaux.

Prestations de serment des 6 Conseillers provinciaux élus pour l'Arrondissement de Huy.

À l'appel de leur nom par M^{me} Céline INNOCENT, Secrétaire du Bureau provisoire, les Conseillers élus pour l'Arrondissement de Huy et dont les pouvoirs ont été validés, prêtent le serment légal « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. le Président leur donne acte de leur prestation de serment et les déclare installés dans leur fonction de conseillers provinciaux.

Prestations de serment des 4 Conseillers provinciaux élus pour l'Arrondissement de Waremme.

À l'appel de leur nom par M. Elias TELLER, Secrétaire du Bureau provisoire, les Conseillers élus pour l'Arrondissement de Waremme et dont les pouvoirs ont été validés, prêtent le serment légal « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. le Président leur donne acte de leur prestation de serment et les déclare installés dans leur fonction de conseillers provinciaux.

Prestations de serment des 14 Conseillers provinciaux élus pour l'Arrondissement de Verviers.

À l'appel de leur nom par M^{me} Céline INNOCENT, Secrétaire du Bureau provisoire, les Conseillers élus pour l'Arrondissement de Verviers et dont les pouvoirs ont été validés, prêtent le serment légal « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. le Président leur donne acte de leur prestation de serment et les déclare installés dans leur fonction de conseillers provinciaux.

M. le Président de séance prête serment dans les mains de M. André DENIS, deuxième mandataire le plus ancien, qui lui donne acte de sa prestation de serment et le déclare installé dans sa fonction de Conseiller provincial.

Enfin, M. le Président précise que les membres élus absents ce jour seront à nouveau convoqués afin de prêter serment lors de la prochaine séance du Conseil provincial.

5. COMPOSITION DES GROUPES POLITIQUES ET IDENTITÉS DES CHEFS DE GROUPE

M. le Président rappelle les dispositions du CDLD et du ROI du Conseil provincial relatives à la composition des groupes politiques.

Conformément à l'article 8 du ROI du Conseil provincial, les différents groupes informent le Président quant au nom de leur chef de groupe et lui remettent la liste de leurs membres.

- Pour le Groupe MR : M. Thomas CIALONE ;
- Pour le Groupe PS : M. Eric LOMBA ;
- Pour le Groupe Les Engagés-CSP : M^{me} Anne-Sophie TANDEL ;
- Pour le Groupe PTB : M. Olivier BASTIN ;
- Pour le Groupe ECOLO : M^{me} Murielle FRENAY.

La résolution relative à la composition des groupes politiques et identités des chefs de groupe (document 24-25/062) est distribuée aux Conseillers provinciaux.

Le Conseil prend acte de la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu les résultats des élections provinciales du 13 octobre 2024 ;

Vu l'article L2212-39, alinéa 1^{er}, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD), selon lequel le ou les conseillers élus sur une même liste lors des élections constituent un groupe politique dont la dénomination est celle de ladite liste ;

Vu l'article L2212-14, alinéa 3, du CDLD, aux termes duquel sont considérés comme formant un groupe politique, les membres du Conseil provincial qui sont élus sur une même liste ou qui sont élus sur des listes affiliées en vue de former un groupe politique ;

Vu l'article L2212-14, alinéa 4, du CDLD, stipulant que, sans préjudice de l'article L2212-39, §1^{er} et de l'alinéa 3 du présent article, le Conseil provincial fixe les conditions de représentation des groupes politiques au sein de l'assemblée ;

Vu les articles 7 et 8 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial ;

Vu la liste remise par chacun des groupes politiques du Conseil provincial indiquant les noms de leurs membres et le nom de leur Chef de groupe ;

PREND ACTE

Article unique. – de la composition des groupes politiques et de l'identité des chefs de groupe, telles que reprises en annexe.

En séance à Liège, le 6 décembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président de séance,

Pierre BROOZE

Claude KLENKENBERG.

Relevé des membres du Conseil provincial

Groupe : **MR**Chef de groupe : **M. Thomas CIALONE**

Nom	Prénom	Parti	Arrondissement	District
CIALONE	Thomas	MR	Liège	Saint-Nicolas
DEFRANG-FIRKET	Virginie	MR	Liège	Seraing
DEGEY	Maxime	MR	Verviers	Verviers
DENIS	André	MR	Verviers	Verviers
DODRIMONT	Anna	MR	Liège	Fléron
FIRQUET	Katty	MR	Liège	Liège
HARTOG	Pol	MR	Huy	Huy
JADOT	Jean-Claude	MR	Waremme	Waremme
JÉRÔME	Eric	MR	Verviers	Dison
JONET	Hubert	MR	Huy	Huy
LEBEAU	Caroline	MR	Liège	Visé
NIESSEN	Donovan	PFF-MR	Verviers	Eupen
POSCH	Verena	PFF-MR	Verviers	Eupen
THANS-DEBRUGE	Anne	MR	Liège	Fléron
ULRICI	Mathieu	MR	Liège	Visé
VANDEBERG	Victoria	MR	Verviers	Dison
WÉRY	Amandine	MR	Waremme	Waremme

Pour information, un Conseiller provincial MR prêtera serment lors de la prochaine séance du Conseil provincial

18 membres

Relevé des membres du Conseil provincial

Groupe : **PS**

Chef de groupe : **M. Eric LOMBA**

Nom	Prénom	Parti	Arrondissement	District
BELTRAN	Fabien	PS	Liège	Fléron
BENVEGNA	Gregory	PS	Liège	Liège
BRODURE-WILLAIN	Muriel	PS	Liège	Saint-Nicolas
CAPPA	Marc	PS	Liège	Fléron
CHABOT	Jacques	PS	Waremme	Waremme
CRAPANZANO	Laura	PS	Liège	Seraing
GILLARD	Luc	PS	Liège	Liège
GUCKEL	Irwin	PS	Liège	Visé
KLENKENBERG	Claude	PS	Verviers	Dison
LEMPEREUR	Patrice	PS	Liège	Saint-Nicolas
LOMBA	Eric	PS	Huy	Huy
LOUKIA	Nadia	PS	Verviers	Verviers
MEZIANI	Yamina	PS	Liège	Liège
ROBA	Etienne	PS	Huy	Huy

14 membres

Relevé des membres du Conseil provincial

Groupe : **LES ENGAGÉS-CSP**

Chef de groupe : **M^{me} Anne-Sophie TANDEL**

Nom	Prénom	Parti	Arrondissement	District
BASTIN	Astrid	Les Engagés	Verviers	Verviers
BATAILLE	Thierry	Les Engagés	Waremme	Waremme
DHEUR	Guillaume	Les Engagés	Verviers	Dison
ERNST	Serge	Les Engagés	Liège	Fléron
GEIBEN	Belinda	CSP	Verviers	Eupen
LEJEUNE	Luc	Les Engagés	Liège	Visé
LEPONCE	Mélanie	Les Engagés	Liège	Fléron
PIRMOLIN	Vinciane	Les Engagés	Liège	Liège
TABBONE	Gianni	Les Engagés	Liège	Saint-Nicolas
TANDEL	Anne-Sophie	Les Engagés	Huy	Huy
TELLER	Elias	CSP	Verviers	Eupen

Pour information, un Conseiller provincial Les Engagés-CSP prêtera serment lors de la prochaine séance du Conseil provincial

12 membres

Relevé des membres du Conseil provincial

Groupe : **PTB**

Chef de groupe : **M. Olivier BASTIN**

Nom	Prénom	Parti	Arrondissement	District
BASTIN	Olivier	PTB	Liège	Liège
CARLOS DE OLIVEIRA	Rosemary	PTB	Liège	Liège
DELREZ	Marc	PTB	Liège	Visé
HEUCHAMPS	Valérie	PTB	Liège	Saint-Nicolas
HUBERTY	Christian	PTB	Verviers	Verviers
NOEL	Hervé	PTB	Liège	Seraing
PIRON	Grégory	PTB	Huy	Huy
WÉRY	Jean-Marc	PTB	Liège	Seraing

8 membres

Relevé des membres du Conseil provincial

Groupe : **ECOLO**

Chef de groupe : **M^{me} Murielle FRENAY**

Nom	Prénom	Parti	Arrondissement	District
CHANSON	Julie	ECOLO	Verviers	Verviers
FRENAY	Murielle	ECOLO	Liège	Liège
INNOCENT	Céline	ECOLO	Liège	Fléron
MAGNERY	Marc	ECOLO	Liège	Saint-Nicolas

4 membres

6. NOMINATION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES DU CONSEIL PROVINCIAL

M. le Président de séance signale qu'il incombe à présent à l'Assemblée, conformément aux articles 15 et 16 du ROI du Conseil provincial, d'élire un Président, deux Vice-présidents et deux Secrétaires, en vue de constituer le Bureau.

Il précise que l'élection a lieu au scrutin secret, à moins que les présentations soient en nombre égal à celui des mandats à pourvoir, auquel cas, selon l'article 15 du ROI, l'élection peut avoir lieu sans scrutin, par acclamations.

Au nom du groupe MR, M. Thomas CIALONE présente la candidature de M. Jean-Claude JADOT en qualité de Président du Conseil provincial.

Aucune autre candidature n'étant présentée, l'intéressé est élu par acclamations et M. Claude KLENKENBERG invite M. Jean-Claude JADOT à prendre place à la tribune.

M. Jean-Claude JADOT, Président, poursuit l'élection des autres membres du Bureau.

Au nom du groupe PS, M. Eric LOMBA présente la candidature de M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN en qualité de première Vice-présidente.

Au nom du groupe Les Engagés-CSP, M^{me} Anne-Sophie TANDEL présente la candidature de M^{me} Astrid BASTIN en qualité de deuxième Vice-présidente.

Au nom du groupe MR, M. Thomas CIALONE présente la candidature de M^{me} Anne THANS-DEBRUGE en qualité de première Secrétaire.

Au nom du groupe Les Engagés-CSP, M^{me} Anne-Sophie TANDEL présente la candidature de M. Elias TELLER en qualité de deuxième Secrétaire.

Aucune autre candidature n'étant proposée, les Vice-présidentes et les Secrétaires sont élus par acclamations.

La première Secrétaire prend place à la tribune, le deuxième Secrétaire y est déjà installé.

7. FORMATION DU BUREAU DU CONSEIL PROVINCIAL

M. le Président signale que conformément à l'article 14 §2 du ROI du Conseil provincial, chaque groupe politique démocratique désigne un membre suppléant qui pallie l'absence d'un membre effectif de son groupe au Bureau.

Les Chefs de groupe ont communiqué l'identité du suppléant de leur groupe au Bureau du Conseil provincial.

Le Conseil provincial prend acte de la composition du Bureau du Conseil provincial, à savoir :

- Président : Monsieur Jean-Claude JADOT ;
- Première Vice-présidente : Madame Muriel BRODURE-WILLAIN ;
- Deuxième Vice-présidente : Madame Astrid BASTIN ;
- Première Secrétaire : Madame Anne THANS-DEBRUGE ;
- Deuxième Secrétaire : Monsieur Elias TELLER ;

- Chefs de groupe :
 - o MR : Monsieur Thomas CIALONE ;
 - o PS : Monsieur Eric LOMBA ;
 - o Les Engagés-CSP : Madame Anne-Sophie TANDEL ;
 - o PTB : Monsieur Olivier BASTIN ;
 - o ECOLO : Madame Murielle FRENAY ;

- Suppléants :
 - o MR : Madame Virginie DEFRANG-FIRKET ;
 - o PS : Monsieur Irwin GUCKEL ;
 - o Les Engagés-CSP : Monsieur Thierry BATAILLE ;
 - o PTB : Monsieur Grégory PIRON ;
 - o ECOLO : Madame Julie CHANSON.

La résolution relative à la composition du Bureau du Conseil provincial (document 24-25/063) est distribuée aux Conseillers provinciaux.

Le Conseil prend acte de la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu les résultats des élections provinciales du 13 octobre 2024 ;

Vu les articles 14 et 15 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial ;

PREND ACTE

Article unique. – de la composition du Bureau du Conseil provincial, telle que reprise en annexe.

En séance à Liège, le 6 décembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Pierre BROOZE

Le Président,

Jean-Claude JADOT.

CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE

Composition du Bureau du Conseil provincial

Président : M. Jean-Claude JADOT

Vice-présidents : M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN, 1^{re} Vice-présidente
M^{me} Astrid BASTIN, 2^e Vice-présidente

Secrétaires : M^{me} Anne THANS-DEBRUGE, 1^{re} Secrétaire
M. Elias TELLER, 2^e Secrétaire

Chefs de groupe : M. Thomas CIALONE (MR), M. Eric LOMBA (PS),
M^{me} Anne-Sophie TANDEL (Les Engagés-CSP), M. Olivier
BASTIN (PTB), M^{me} Murielle FRENAY (ECOLO)

Suppléants : M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET (MR), M. Irwin GUCKEL (PS),
M. Thierry BATAILLE (Les Engagés-CSP), M. Grégory PIRON
(PTB), M^{me} Julie CHANSON (ECOLO)

8. ADOPTION DU PACTE DE MAJORITÉ, DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DU COLLÈGE PROVINCIAL ET PRESTATION DE SERMENT DES MEMBRES DU COLLÈGE PROVINCIAL

Après avoir rappelé les dispositions décrétales relatives au Pacte de majorité, M. le Président informe l'Assemblée que M. le Directeur général provincial lui a remis le Pacte de majorité déposé entre ses mains par les groupes MR, PS et Les Engagés, le mercredi 13 novembre 2024.

La résolution relative à l'adoption du Pacte de majorité (document 24-25/064) est distribuée aux Conseillers provinciaux avec le Pacte de majorité en annexe.

M. le Président précise qu'il a été signé par au moins la moitié des membres des partis formant majorité et qu'il est conforme aux dispositions décrétales. Il procède ensuite à sa lecture.

Il ajoute que, complémentirement au Pacte de majorité, il a reçu, de la part des groupes signataires du pacte, un document présentant la candidature de M^{me} Katty FIRQUET à la présidence du Collège provincial. Ce document est annexé à la résolution distribuée précédemment (document 24-25/064).

M. le Président procède au vote par appel nominal.

54 Conseillers participent au vote.

Votent OUI : 42 membres

M^{me} BASTIN Astrid (Les Engagés-CSP), M. BATAILLE Thierry (Les Engagés-CSP), M. BELTRAN Fabien (PS), M. BENVIGNA Gregory (PS), M^{me} BRODURE-WILLAIN Muriel (PS), M. CAPPÀ Marc (PS), M. CHABOT Jacques (PS), M. CIALONE Thomas (MR), M^{me} CRAPANZANO Laura (PS), M^{me} DEFRANG-FIRKET Virginie (MR), M. DEGEY Maxime (MR), M. DENIS André (MR), M. DHEUR Guillaume (Les Engagés-CSP), M^{me} DODRIMONT Anna (MR), M. ERNST Serge (Les Engagés-CSP), M^{me} FIRQUET Katty (MR), M^{me} GEIBEN Belinda (Les Engagés-CSP), M. GILLARD Luc (PS), M. GUCKEL Irwin (PS), M. HARTOG Pol (MR), M. JADOT Jean-Claude (MR), M. JÉRÔME Eric (MR), M. JONET Hubert (MR), M. KLENKENBERG Claude (PS), M^{me} LEBEAU Caroline (MR), M. LEJEUNE Luc (Les Engagés-CSP), M. LEMPEREUR Patrice (PS), M^{me} LEPONCE Mélanie (Les Engagés-CSP), M. LOMBA Eric (PS), M^{me} LOUKIA Nadia (PS), M^{me} MEZIANI Yamina (PS), M. NIESSEN Donovan (PFF-MR), M^{me} PIRMOLIN Vinciane (Les Engagés-CSP), M^{me} POSCH Verena (PFF-MR), M. ROBA Etienne (PS), M. TABBONE Gianni (Les Engagés-CSP), M^{me} TANDEL Anne-Sophie (Les Engagés-CSP), M. TELLER Elias (Les Engagés-CSP), M^{me} THANS-DEBRUGE Anne (MR), M. ULRICI Mathieu (MR), M^{me} VANDEBERG Victoria (MR), M^{me} WERY Amandine (MR).

Votent NON : 12 membres

M. BASTIN Olivier (PTB), M^{me} CARLOS DE OLIVEIRA Rosemary (PTB), M^{me} CHANSON Julie (ECOLO), M. DELREZ Marc (PTB), M^{me} FRENAY Murielle (ECOLO), M^{me} HEUCHAMPS Valérie (PTB), M. HUBERTY Christian (PTB), M^{me} INNOCENT Céline (ECOLO), M. MAGNERY Marc (ECOLO), M. NOEL Hervé (PTB), M. PIRON Grégory (PTB), M. WERY Jean-Marc (PTB).

En conséquence, le Pacte de majorité est approuvé par 42 voix POUR et 12 voix CONTRE.

M. le Président déclare M^{me} Katty FIRQUET, M. Luc GILLARD, M. Luc LEJEUNE, M. André DENIS et M^{me} Laura CRAPANZANO, désignés Députés provinciaux, et M^{me} Katty FIRQUET désignée Présidente du Collège provincial.

M. le Président invite les nouveaux membres du Collège provincial à se lever et à prêter serment.

M^{me} Katty FIRQUET prête le serment légal « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* », et est installée en qualité de première Députée provinciale et de Présidente du Collège provincial.

M. Luc GILLARD prête le serment légal « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* », et est installé en qualité de deuxième Député provincial.

M. Luc LEJEUNE prête le serment légal « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* », et est installé en qualité de troisième Député provincial.

M. André DENIS prête le serment légal « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* », et est installé en qualité de quatrième Député provincial.

M^{me} Laura CRAPANZANO prête le serment légal « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* », et est installée en qualité de cinquième Députée provinciale.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu les résultats des élections provinciales du 13 octobre 2024 ;

Vu les articles L2212-39 et L2212-40 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de pacte de majorité présenté le 6 décembre 2024 par les groupes MR, PS et Les Engagés du Conseil provincial à la suite des élections provinciales du 13 octobre 2024 et annexé à la présente résolution ;

Attendu que :

- Madame Katty FIRQUET ;
- Monsieur Luc GILLARD ;
- Monsieur Luc LEJEUNE ;
- Monsieur André DENIS ;
- Madame Laura CRAPANZANO ;

désignés dans le pacte précité pour devenir membres du Collège provincial, ne rencontrent aucun des cas d'incompatibilités liées à cette fonction et prévues par les lois et décrets ;

Vu l'article L2212-46, alinéa 1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui prévoit que le Collège provincial est présidé par un des Députés provinciaux, désigné par le Conseil provincial, lors de leur élection ;

Vu le document, remis par les groupes signataires du pacte de majorité, présentant la candidature de Madame Katty FIRQUET à la Présidence du Collège provincial, et annexé à la présente résolution ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Le pacte de majorité ci-annexé est adopté.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 54
- Votent pour : MR – PS – Les Engagés-CSP : 42
- Votent contre : PTB – ECOLO : 12
- S'abstien(nen)t : /
- Unanimité.

Article 2. – Madame Katty FIRQUET est désignée en qualité de Présidente du Collège provincial.

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 54
- Votent pour : MR – PS – Les Engagés-CSP : 42
- Votent contre : PTB – ECOLO : 12
- S'abstien(nen)t : /
- Unanimité.

En séance à Liège, le 6 décembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.



Wallonie

PROVINCE DE LIEGE

PROJET DE PACTE DE MAJORITE

PARTIE I : GROUPE (S) POLITIQUE(S) PARTICIPANT AU PACTE DE MAJORITÉ ¹

MR
PS
LES ENGAGES

GROUPE : MR ayant obtenu 18 sièges aux élections provinciales du 13 octobre 2024
et composé des élus suivants :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
FIRQUET	KATTY	04/10/1971
TRANS DEBRUGE	ANNE	14/10/1965
ULRICI	JATHIEU	06/01/1952
Lebeau	Caroline	10/09/1975
VANDEBERG	VICTORIA	02/07/1997
NEUPREZ	AUDREY	22/03/1985
JADOT	Jean-Claude	03/01/1958
DODRIMONT	Anna	19/03/1996
Harloog	Paul	13/03/1961
DEVI'S	André	30/11/1967
JERONS	Eric	08/09/1969
JOUET	THIBERTI	24/02/1956
POSCH	VERENA	26/04/1978
NIESSEN	DONOVAN	15/01/1993
CIALONE	THOMAS	26/02/1982
DEFRANG FIRKET	Kyriani	07/05/1971
WERY	Armandino	26/01/1999
DEFEY	Maxime	15/10/1983

GROUPE PS ayant obtenu 14 sièges aux élections provinciales du 13 octobre 2024 et composé des élus suivants :

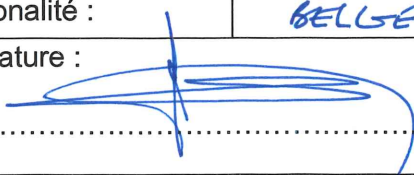
NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
CRAPANZANO	LAURA	19.05.1990
GILLARD	LUC	16.11.1965
CAPPA	MARC	16.03.1956
MEZIANI	YANINA	29.08.1962
Beltran	Fabien	24.06.1968
CHABOT	JACQUES	10-10-1953
Lampens	Pascal	15-09-1970
GUCKEL	IRWIN	26/04/1942
LOMBA	ERIC	09/03/1969
PRODURE WILSON	Muriel	03/02/1969
Leclerc	Claude	30/12/59
ROBA	Etienne	13/08/83

GROUPE LES ENGAGES ayant obtenu 12 sièges aux élections provinciales du 13 octobre 2024 et composé des élus suivants :

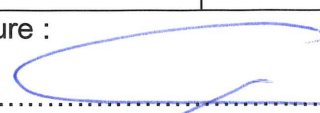
NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
DHEUR	GUILAUME	20/12/1985
LEPONCE	Mélonie	23/04/1985
ERNST	SERGE	18/11/1966
BATAILLER	Thierry	19/04/1973
LEJEUNE	JEAN-DENIS	08/11/1959
GEISEN	Béatrice	06/03/1986
TELLER	ELIAS	27/12/2002
PIROUIN	VINCIANE	02/08/1966
TARBONE	GIANNI	17/01/1975
BASTIN	ASTRID	15/06/1990
TANDEL	ANNE-SOPHIE	08/11/1974
LEJEUNE	LUC	08/07/1965

PARTIE II : IDENTITÉ DES DEPUTES PROVINCIAUX

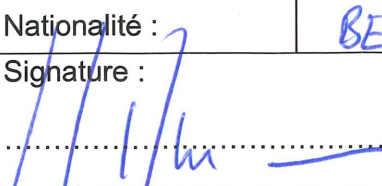
1.

Nom :	FIRQUET		
Prénom :	KATY		
Sexe :	FEMININ	Nationalité :	BELGE
		Signature :	


2.

Nom :	GILLARD		
Prénom :	LUC		
Sexe :	MASCULIN	Nationalité :	Belge
		Signature :	


3.

Nom :	LEDEVNE		
Prénom :	LUC		
Sexe :	MASCULIN	Nationalité :	BELGE
		Signature :	

4.

Nom :	DENIS		
Prénom :	ANDRÉ		
Sexe :	MASCULIN	Nationalité :	BELGE
		Signature :	

5.

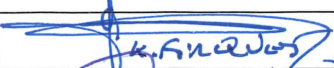


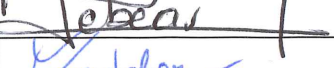
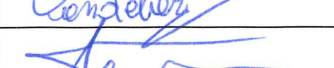



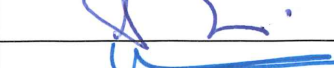


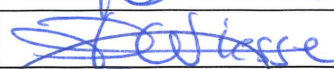

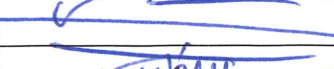

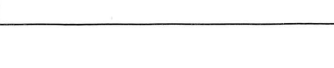

Nom :	CRAPANZANO		
Prénom :	LAURA		
Sexe :	F	Nationalité :	BELGE
		Signature :	

PARTIE III : SIGNATAIRES DU PACTE DE MAJORITE

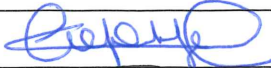


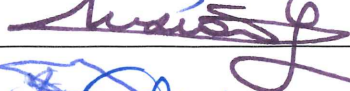




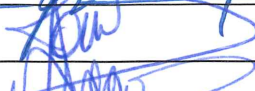



Nous soussignés membres élus du/des groupe(s) politique(s) repris à la partie I déclarons nous associer pour former un pacte de majorité et présenter les membres repris à la partie II pour constituer le Collège Provincial :

Noms, prénoms et signatures des membres de chaque groupe politique partie au pacte de majorité ²


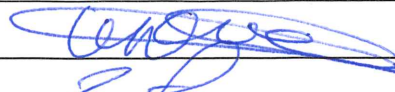

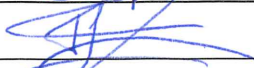
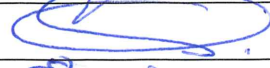


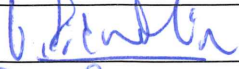

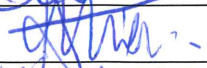


Pour le Groupe MR

NOM	PRENOM	SIGNATURE
FIRQUET	KATTY	
THANS-DEBRUËRE	ANNIE	
ULRICI	MATHIEU	
lebeau	Caroline	
VANDEBERG	VICTORIA	
NEUMER	AUDREY	
JADOT	Jean-Claude	
DOMMONT	Anna	
Mauborg	POC	
DENIS	André	
JEROME	Eric	
JONET	HUBERT	
POSCH	VERENA	
NIESSEN	DONOVAN	
CIALONE	THOMAS	
DEFRANG FIRKET	Vulvin	
WERY	Armandine	

Pour le Groupe PS

NOM	PRENOM	SIGNATURE
CRAPANZANO	LAURA	
GILLARD	LUC	
CAPPA	MARC	
MEZIANI	YAMINA	
Beltran	Fabien	
CHABOT	JACQUES	
Lempereur	Patrice	
GUCKEL	IRWIN	
LOBA	ERIC	
PRODURE WILLAIN	Muriel	
St Pierre	Oluc	
LOBA	Etienne	

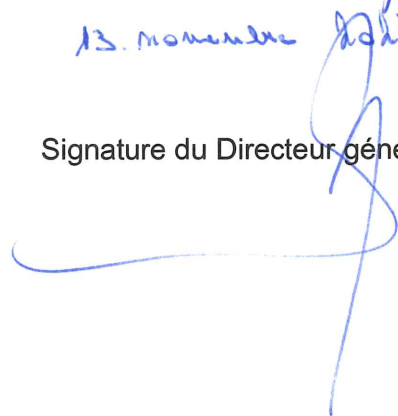
Pour le Groupe LES ENGAGES

NOM	PRENOM	SIGNATURE
DHEUR	GUILLAUME	
LEPONCE	Mélanie	
ERNST	SERGE	
BATAILLE	Thierry	
LEJEUNE	JEAN-DEWIS	
GEIBEN	Belinda	
TELLER	ELIAS	
PIROLIN	VINCIANE	
TABBONE	GIANNI	
BASTIN	ASTRID	
TANDEL	ANNÉ-SOPHIE	
LEJEUNE	LUC	

Date de dépôt entre les mains du Directeur général provincial :

13 novembre 2024

Signature du Directeur général provincial :



1 Lister les groupes politiques

2 CDLD – Art. L2212-39, §2. Au plus tard le 15 novembre qui suit les élections, le ou les projets de pactes sont déposés entre les mains du directeur général.

Le projet de pacte comprend l'indication des groupes politiques qui y sont parties et l'identité des députés provinciaux. **Il présente un tiers minimum de membres du même sexe.**

Pour l'application du plafond visé à l'alinéa 2, tout nombre décimal est porté à l'unité supérieure lorsque la décimale est supérieure à 5.

Il peut être dérogé à l'alinéa 2 dans le cas où les groupes politiques liés par le projet de pacte de majorité ne comprennent pas de membres d'un des sexes en nombre suffisant, et au maximum à concurrence du nombre de membres du sexe concerné manquants, sans préjudice de l'article L2212-40, § 2.

Le projet de pacte est signé par l'ensemble des personnes y désignées et par la majorité des membres de chaque groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au collège.

Lorsqu'un groupe n'est composé que de deux membres, le projet de pacte est signé par l'un d'eux au moins.

Est nul le projet de pacte non conforme aux alinéas précédents.

Est nulle la signature apposée par un conseiller sur un projet de pacte non signé par la majorité de son groupe politique.

§3. Le pacte de majorité est adopté à la majorité des membres présents du conseil au plus tard dans les trois mois suivant la date de validation des élections. Le pacte de majorité est voté en séance publique et à haute voix.

§ 4. Si aucun pacte de majorité n'a été déposé et voté dans les trois mois suivant la date de validation des élections, un commissaire du Gouvernement peut être désigné. Il expédie les affaires courantes en lieu et place du collège qui assumait cette mission en vertu de l'article L2212-43.

Le point relatif à l'adoption du pacte de majorité est, jusqu'à son adoption, porté à l'ordre du jour de chaque conseil.



Wallonie

PROVINCE DE LIÈGE

**Acte de présentation - Président du Collège provincial
(Art. L2212-46 al. 1^{er} du CDLD)**

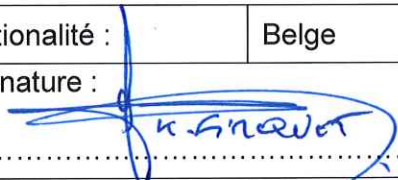
PARTIE I : GROUPES POLITIQUES PARTICIPANT AU PACTE DE MAJORITÉ**NOM DES GROUPES :**

MR

PS

Les Engagés




PARTIE II : IDENTITÉ DE LA PRÉSIDENTE DU COLLÈGE PROVINCIAL.

Nom :	FIRQUET		
Prénom :	Katty		
Adresse	Rue de la Douix, 35 4130 ESNEUX		
Sexe :	F	Nationalité :	Belge
		Signature :	

PARTIE III : SIGNATAIRES DE L'ACTE DE PRÉSENTATION

Nous soussignés, chefs des groupes politiques repris à la partie I déclarons présenter comme Présidente du Collège provincial la Députée provinciale identifiée ci-dessus.

Noms, prénoms et signatures des chefs de chaque groupe politique partie au pacte de majorité

NOM	PRÉNOM	GROUPE	SIGNATURE
GIALONE	THOMAS	MR	
LOMBA	ERIC	PS	
TANDEL	ANNE-SOPHIE	LES ENGAGÉS CSP	

Date de dépôt entre les mains du Directeur général provincial : 06.12.2024

Signature du Directeur général provincial :



M. le Président informe l'Assemblée qu'il va interrompre la séance et que durant cette interruption, le Collège se réunira en séance extraordinaire afin de procéder, notamment, à la répartition des attributions entre ses membres.

Il invite les membres de l'Assemblée :

- à signer la liste de présence ;
- à signer l'attestation de prestation de serment ;
- pour les Conseillers qui n'ont pas encore été pris en photo, à se rendre au local « Photographie » afin de procéder à cette formalité.

La séance est interrompue.

Réouverture de la séance.

M. le Président informe l'Assemblée qu'un sac leur a été remis, comprenant :

- un Bonhomme de Saint-Nicolas confectionné par l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Hesbaye ;
- une fiche de procédure pour l'accès au portail du Conseil provincial et à la boîte mail provinciale ;
- l'arrêté du Collège provincial relatif à la vérification des pouvoirs des élus.

9. PRISE D'ACTE DE LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES DES MEMBRES DU COLLÈGE PROVINCIAL

M. le Président rappelle qu'en vertu de l'article L2212-46 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège provincial répartit entre les Députés provinciaux, les matières qui sont de sa compétence et communique cette répartition au Conseil.

En séance de ce jour, le Collège a procédé à cette répartition et M. le Président procède à sa lecture pendant qu'elle est distribuée aux membres de l'Assemblée (document 24-25/065).

1. La Députée provinciale – Présidente M^{me} Katty FIRQUET aura :

- la Supracommunalité, à savoir le Département des Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes (DRTVC), et sa Coordination ;
- l'Enseignement ;
- le Personnel subventionné et provincial du secteur Enseignement ;
- le Protocole et les Relations institutionnelles ;
- et les Sports.

2. Le Député provincial Vice-Président M. Luc GILLARD aura :

- la Culture ;
- le Tourisme ;
- les Aides aux communes, à savoir les Marchés conjoints, les sanctions administratives, les indicateurs-experts, etc... ;
- les Relations internationales ;
- les Fonds européens ;
- et les Pensions.

3. Le Député provincial M. Luc LEJEUNE aura :

- le Personnel non enseignant (à l'exception de l'ensemble du personnel – subventionné et provincial – des secteurs Enseignement et Formation) ;
- les Ressources Humaines ;
- les Zones de secours et la sécurité civile ;
- la Santé, y compris les Services de la guidance ;
- et les Affaires sociales.

4. Le Député provincial M. André DENIS aura :

- la Formation ;
- le Personnel subventionné et provincial du secteur Formation ;
- le Patrimoine ;
- les Infrastructures ;
- le Service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT) ;
- le Développement durable ;
- la Transition écologique et alimentaire ;
- l'Agriculture et la Ruralité ;
- les Laboratoires ;
- et l'Economie.

5. La Députée provinciale M^{me} Laura CRAPANZANO aura :

- le Budget ;
- les Finances et la fiscalité ;
- l'Administration, à savoir :
 - l'Informatique et le numérique ;
 - la Blanchisserie ;
 - les Affaires générales ;
 - les Marchés publics de fournitures et de services ;
 - la Gestion pécuniaire du personnel ;
 - l'Imprimerie ;
 - le Logement ;
 - les Cultes et la laïcité ;
- et la Communication.

Le Conseil prend acte de cette répartition des compétences.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'en application de l'article L2212-39 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notre Assemblée a adopté, ce jour, le pacte de majorité déposé à la suite des élections provinciales du 13 octobre 2024 ;

Attendu que l'article L2212-46 alinéa 5 du Code susvisé stipule qu'en vue de la préparation de ses délibérations, le Collège provincial répartit entre les Députés provinciaux les matières qui sont de sa compétence et qu'il communique cette répartition au Conseil ;

Attendu que le Collège provincial, réuni ce jour, a procédé à ladite répartition ;

PREND ACTE

Article unique. – de la répartition des compétences des membres du Collège provincial, telle que reprise en annexe.

En séance à Liège, le 6 décembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Annexe au document 24-25/065

1. Madame la Députée provinciale – Présidente Katty FIRQUET

Supracommunalité	Département des Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes (DRTVC) - Coordination
Enseignement	Enseignement secondaire
	Enseignement supérieur
	Enseignement de promotion sociale
	Enseignement spécialisé / Institut médico-pédagogique (IMP)
	Personnel subventionné et provincial
Protocole – Relations institutionnelles	
Sports	

2. Monsieur le Député provincial Vice-président Luc GILLARD

Culture	<ul style="list-style-type: none">- Education permanente- Musées et expositions- Lecture publique et bibliothèques- Relations avec les asbl et autres organismes relevant du secteur culturel
Tourisme	
Aides aux communes	Marchés conjoints, sanctions administratives, indicateurs-experts...
Relations internationales	
Fonds européens	
Administration	Pensions

3. Monsieur le Député provincial Luc LEJEUNE

Administration	Personnel non enseignant (à l'exception de l'ensemble du personnel – subventionné et provincial – des secteurs Enseignement et Formation) et Ressources Humaines
Zones de secours et sécurité civile	
Santé	Pôle promotion et animations Pôle médical
	Services de la guidance – Centres PMS et PSE (migration de la DGEF vers la DG santé-social)
	Etablissements hospitaliers
Affaires sociales	Pôle citoyens - Carrefour Santé Social (CaSS)
	Pôle enfants et adolescents

4. Monsieur le Député provincial André DENIS

Formation	IPFASSU – Institut provincial de formation des agents des services de sécurité et d'urgence (Police, feu et aide médicale urgente)
	EPA – Ecole provinciale d'administration
	CRP – Centre de Redéploiement Professionnel
	Soutien à la formation
	Personnel subventionné et provincial
Patrimoine	
Infrastructures	
Service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT)	
Développement durable	Environnement
	Energie
	Mobilité
Transition écologique et alimentaire	
Agriculture et Ruralité	
Laboratoires	
Economie	Intercommunales

5. Madame la Députée provinciale Laura CRAPANZANO

Budget	
Finances et fiscalité	
Administration	<ul style="list-style-type: none">- Informatique et numérique- Blanchisserie- Affaires générales- Marchés publics de fournitures et de services- Gestion pécuniaire du personnel- Imprimerie- Logement- Cultes et laïcité
Communication	

M. le Président interrompt la séance. Pendant cette interruption, le Bureau du Conseil se réunit.

10. INSTALLATION DES COMMISSIONS ORDINAIRES

Réouverture de la séance.

M. le Président rappelle que l'article 26 §1 du Règlement d'Ordre Intérieur stipule que « *après chaque renouvellement intégral du Conseil, le Bureau formé et le Collège provincial élu, le Conseil crée en son sein cinq commissions ordinaires ayant pour missions l'examen des diverses propositions et la préparation des décisions du Conseil provincial ainsi que la prise de connaissance des informations relatives aux objets relevant de leur compétence. Les commissions sont composées de douze membres effectifs, les membres suppléants étant désignés par les chefs de groupe* ».

Chaque groupe politique obtient une représentation globale proportionnelle à son importance, par application de la Clé d'Hondt.

Le projet de résolution reprenant la répartition numérique des mandats au sein des cinq commissions du Conseil provincial est distribué aux membres de l'Assemblée (document 24-25/066).

M. le Président donne lecture de la répartition numérique dans les Commissions.

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Le Bureau propose dès lors à l'Assemblée de l'adopter par consensus.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du Bureau sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu les résultats des élections provinciales du 13 octobre 2024 ;

Vu l'article 26 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial ;

Attendu que chaque groupe politique du Conseil provincial obtient une représentation globale proportionnelle à son importance, par application de la Clé d'Hondt ;

ADOPTE

Article unique. – la grille de répartition numérique de ses membres au sein des cinq Commissions du Conseil provincial, telle que reprise en annexe.

En séance à Liège, le 6 décembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

<u>Commissions</u>	MR	PS	Les Engagés - CSP	PTB	ECOLO	TOTAL
1^{re} Commission						
Supracommunalité (Coordination et Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes) – Enseignement – Personnel subventionné et provincial du secteur Enseignement – Protocole et Relations institutionnelles – Sports	4	3	3	1	1	12
2^e Commission						
Culture – Tourisme – Aides aux communes – Relations internationales – Fonds européens – Pensions	4	3	3	1	1	12
3^e Commission						
Personnel non enseignant (à l'exception des secteurs Enseignement et Formation) – Ressources humaines – Zones de secours et sécurité civile – Santé – Affaires sociales	4	3	3	2	0	12
4^e Commission						
Formation – Personnel subventionné et provincial du secteur Formation – Patrimoine – Infrastructures – Service interne pour la prévention et la protection au travail – Développement durable – Transition écologique et alimentaire – Agriculture et Ruralité – Laboratoires – Economie	4	3	2	2	1	12
5^e Commission						
Budget – Finances et fiscalité – Administration – Communication	4	3	2	2	1	12
TOTAL :	20	15	13	8	4	60

11. MODIFICATION DE L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DU COLLÈGE PROVINCIAL

Pendant que le document 24-25/067 est distribué aux membres de l'Assemblée, M. le Président informe l'Assemblée que cette modification porte sur le jour auquel le Collège provincial se réunit chaque semaine, à savoir le jeudi, en lieu et place du vendredi.

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Le Bureau propose dès lors à l'Assemblée de l'adopter par consensus.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du Bureau sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le projet de Règlement d'ordre intérieur du Collège provincial de Liège tel qu'il a été approuvé par le Conseil provincial de Liège le 29 septembre 2022,

Vu la décision du Collège provincial de ce 6 décembre 2024 par laquelle il a modifié l'article 10 de son Règlement d'ordre intérieur en vue de permettre aux membres dudit Collège de tenir leurs réunions hebdomadaire les jeudis de chaque semaine en lieu et place des vendredis ;

Vu l'article L2212-46, alinéa 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vertu duquel l'article modifié du règlement précité doit être soumis à l'approbation du Conseil provincial ;

Attendu que suite à la modification ainsi décidée, l'article 10 du règlement précité serait libellé comme suit :

*« Article 10 : Le Collège provincial tient ses séances ordinaires le jeudi de chaque semaine, selon l'horaire fixé par le Président.
En cas de nécessité ou lorsque le jeudi tombe un jour férié, ce calendrier peut être modifié. »*

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – La modification apportée à l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Collège provincial de Liège, telle que décidée par le Collège provincial le 6 décembre 2024 est approuvée.

Article 2. – L'article 10 du règlement précité est donc désormais rédigé comme suit :

*« Article 10 : Le Collège provincial tient ses séances ordinaires le jeudi de chaque semaine, selon l'horaire fixé par le Président.
En cas de nécessité ou lorsque le jeudi tombe un jour férié, ce calendrier peut être modifié. »*

Article 3. – La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Liège.

Article 4. – L'article 10 du règlement d'ordre intérieur amendé entrera en vigueur à la date de sa publication précitée sur le site internet de la Province de Liège.

Article 5. – Le Collège provincial est chargé d'éditer la version coordonnée et actualisée de son règlement d'ordre intérieur intégrant la modification ici approuvée.

En séance à Liège, le 6 décembre 2024.

Par le Conseil,

La Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

12. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL PROVINCIAL

M. le Président porte à la connaissance de l'Assemblée qu'en ce qui concerne les travaux à venir de cette dernière, le Conseil provincial se réunira le jeudi 30 janvier 2025 à 16h30.

Il précise que les Commissions du Conseil provincial se réuniront les 27, 28 et 29 janvier 2025.

Enfin, il informe l'Assemblée que les convocations officielles, sous sa signature, seront envoyées par email dans le courant de la semaine du 20 janvier 2025.

13. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

M^{me} Anne THANS-DEBRUGE, Première Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2024 :

« Séance publique »

- *La réunion est présidée par Monsieur Jean-Claude JADOT, assisté de Messieurs Irwin GUCKEL et Thomas CIALONE.*
- *La séance est ouverte à 16h45'.*
- *50 membres y assistent.*
- *Monsieur le Directeur général provincial assiste à la séance.*
- *L'Assemblée entend une communication de Monsieur le Président.*
- *Monsieur le Premier Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2024.*
- *Monsieur le Président prononce l'éloge funèbre de Monsieur Claude LANGE, ancien Conseiller provincial.*
- *L'Assemblée prend connaissance du document 24-25/044.*
- *L'Assemblée adopte les documents 24-25/045 à 060.*
- *Le procès-verbal de la réunion du 26 septembre est approuvé.*

- *La séance publique est levée à 16h55. »*

14. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, M. le Président déclare approuvé le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2024.

15. CLÔTURE DE LA RÉUNION PUBLIQUE

M. le Président déclare close la réunion publique. La réunion publique est levée à 16h55'.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Pierre BROOZE

Le Président,

Jean-Claude JADOT.